

**Fiche de renseignements préalable à la saisine du médecin coordonnateur de la
Protection Maternelle Infantile du conseil départemental de l'Aveyron pour un local
susceptible d'accueillir des enfants de moins de 6 ans.**

Nom de l'organisateur :

Code organisateur :

Contact (téléphone et courriel) :

- 1^{ere} demande par un organisateur
- demande d'un nouvel avis suite à des travaux
- demande d'un nouvel avis pour révision suite à un changement dans l'organisation (nouveaux horaires ou nouvelles périodes d'accueil, changement d'organisateur, modification des effectifs d'enfants, utilisation d'un nouveau bâtiment ou d'une nouvelle salle, etc.)
- demande d'un nouvel avis pour renouvellement (tous les trois ans)

Votre demande concerne le :

Périscolaire

- lundi mardi mercredi jeudi vendredi
 matin midi a-midi matin midi a-midi matin midi a-midi matin midi a-midi matin midi a-midi

Péri-éducatif : Temps d'Activités Périscolaires, Nouvelles Activités Périscolaires (organisation du temps scolaire sur 4,5 jours)

- lundi mardi mercredi jeudi vendredi
 matin midi a-midi matin midi a-midi matin midi a-midi matin midi a-midi matin midi a-midi

Extrascolaire

- autres jours (préciser) :
- les petites vacances (toussaint, Noël, hiver, printemps), préciser :
- période estivale (juillet, août), préciser :
- samedi

Dénomination de l'accueil :

Numéro de déclaration du local :

Nature du local :

- établissement scolaire
- salle polyvalente
- centre de loisirs
- autre (préciser) :

Adresse du local :

Date de la dernière visite de la commission de sécurité :

Date de l'arrêté municipal d'autorisation d'ouverture au public :

Capacité demandée

nombre d'enfants de tous âges :

nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Superficie en m² des locaux à destination des moins de 6 ans (salles d'activités et dortoirs) :.....

L'accueil s'inscrit dans le cadre d'un PEDT : oui non

L'accueil est labellisé plan mercredi : oui non

Le taux

d'encadrement :

Les qualifications des personnels en charge des moins de 6

ans :

Instruction de la demande

Pièces à joindre obligatoirement lors d'une première demande ou lors d'une révision dans le cadre de l'utilisation d'une nouvelle salle ou d'un nouveau bâtiment :

- Plan des locaux avec indication des surfaces en m² (surligner les m² réservés aux moins de 6 ans)
- Plan d'accès
- Projet éducatif et pédagogique
- Assurance des locaux
- Cerfa 12751*01
- Le présent formulaire

Pour toutes autres révisions, il convient de nous faire parvenir une lettre précisant la nature du projet, accompagnée de la(ou des) pièce(s) qui correspond(ent) à la modification d'organisation (projet éducatif modifié, fiche de déclaration du nouvel organisateur, nouvelle attestation d'assurance, etc.) et du présent formulaire dûment complété.

Lors d'un renouvellement sans modification d'organisation, il convient de nous fournir le présent formulaire dûment complété.

Le médecin coordonnateur de la PMI donnera un avis favorable ou défavorable à la DSDEN, indiquera la capacité d'accueil maximale autorisée et pourra émettre des préconisations.

En cas d'avis défavorable ou d'avis favorable avec des préconisations, vous recevrez un courrier postal de la DSDEN dans lequel il vous sera demandé, délai de rigueur, de mettre en place les mesures nécessaires permettant de régulariser la situation. Lors d'un avis favorable sans préconisation, votre fiche de déclaration sera actualisée sur la plate-forme TAM sans transmission de courrier.

Pièces complémentaires qui peuvent, notamment, être consultables lors d'une visite in situ :

- PV de la visite de la commission de sécurité + arrêté du maire le cas échéant
- Plan d'évacuation en cas d'incendie
- Procédure de gestion en cas d'intrusion en période vigipirate
- Plan de mise en sécurité

Contact sur place :

Nom, prénom , fonction du référent :

Nom, prénom du directeur, si différent :

Téléphone :

Courriel :

Imprimé renseigné par

Mme/M. :

Qualité :

certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts.

Fait à le

Signature et cachet